



Suite de ma 1ere question mon fils et son père

Par **Sandrine**, le **21/09/2008** à **13:11**

re-bonjourrrrje n'ai pas précisé au sujet de mon fils clément et de son père, nous ne sommes pas passé au tribunal, c'était un accord amiable entre nous, il ne le respectait pas toujours, c'est à dire qu'il prenait son fils plus ou moins régulièrement et pareil pour la pension alimentaire donc je n'ai aucun recours juridique vu qu'il n'y a eu aucun jugementrrrrnmerci de votre réponse

Par **domi**, le **21/09/2008** à **15:05**

Vous pouvez donc contacter le JAF qui prendra les dispositions nécessaires .Domi rrrnmerci de répondre en cliquant sur "répondre" afin que l'on puisse suivre vos messages .